

Cinquante-sixième session ordinaire

Point 16 de l'ordre du jour
(GC(56)/19)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 20 septembre 2012, à la septième séance plénière

A.

Applications nucléaires non énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- b) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- c) Prenant note de la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 comme orientation et contribution à cet égard,
- d) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie, l'environnement, l'alimentation, la nutrition et l'agriculture, la santé humaine et les ressources en eau, notant que de nombreux États Membres bénéficient des applications des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture par le biais du

programme mixte FAO/AIEA, et saluant la décision de la FAO de continuer à collaborer avec l'Agence dans le cadre du programme mixte, notamment en étudiant les moyens d'améliorer cette collaboration,

e) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 64/292, demande aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous,

f) Reconnaissant le succès de la technique de l'insecte stérile (TIS) dans la réduction ou l'éradication des populations de lucilie bouchère, de mouche tsé-tsé, de diverses mouches des fruits et autres insectes pouvant avoir un impact économiquement important,

g) Notant le sérieux problème perpétuel des criquets en Afrique, notamment dans les zones particulièrement sujettes à la dégradation de l'environnement et à la désertification, et le fait qu'il a provoqué de graves famines dans certains pays,

h) Confirmant le rôle important de la science, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable,

i) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations intéressés par les projets liés à la fusion, et sachant que la prochaine Conférence biennale de l'AIEA sur l'énergie de fusion se tiendra en octobre 2012 aux États-Unis d'Amérique,

j) Prenant note du « Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2012 » (GC(56)/INF/3),

k) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles et du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux, notamment aux eaux usées industrielles, et notant l'initiative prise par l'Agence pour que cette technologie des rayonnements appliquée au traitement des eaux usées puisse être étudiée dans les États Membres grâce à un projet de recherche coordonnée (PRC),

l) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'amélioration des cultures, la conservation des aliments, la gestion des processus industriels, l'élaboration de nouveaux matériaux, les sciences analytiques, l'aseptisation et la stérilisation, ainsi que la mesure des effets du changement climatique sur l'environnement,

m) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons (PET), de la PET/tomodensitométrie (PET/CT) et des radiopharmaceutiques élaborés en milieu hospitalier,

n) Notant l'importance de la disponibilité de molybdène 99 pour le diagnostic et le traitement médicaux et prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence, en coordination avec d'autres organisations internationales, États Membres et parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs besoins nationaux et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE, y compris la recherche sur d'autres voies de production directe de molybdène 99,

- o) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont été lancées pour la fourniture de services d'irradiation en réacteur en Europe, des progrès importants annoncés s'agissant de la mise en service d'installations de production de molybdène 99 et de l'intérêt continu de nombreux pays pour la mise en place d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE afin de répondre aux besoins nationaux et/ou de constituer une capacité de réserve partielle,
- p) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, y compris les réacteurs TRIGA, qui sont des outils précieux notamment pour la formation, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux mais aussi un outil de formation pour les États Membres envisageant d'adopter l'électronucléaire,
- q) Notant le succès de la Conférence internationale sur la gestion sûre et l'utilisation efficace des réacteurs de recherche organisée par l'Agence en novembre 2011 et consciente de la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer un large accès aux réacteurs de recherche, du fait que les réacteurs de recherche anciens sont remplacés, mais en moins grand nombre, par des réacteurs polyvalents, ce qui se traduit par une diminution du parc des réacteurs en service,
- r) Notant avec préoccupation que les 35 réacteurs TRIGA en service dans le monde seraient pénalisés par la décision de l'unique fournisseur de combustible TRIGA de cesser de produire ce combustible,
- s) Reconnaissant la nécessité d'accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe pour la prise en charge des maladies - y compris du cancer - et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité,
- t) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changement climatique, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau, et
- u) Notant avec satisfaction les programmes de bourses et de formation parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer en vue de renforcer cette dernière et d'améliorer la nutrition infantile dans le monde en développement,
1. Prie le Directeur général de poursuivre, conformément au Statut et en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie pour satisfaire les besoins de croissance et de développement durables des États Membres en toute sûreté ;
 2. Prie le Secrétariat d'exploiter pleinement les capacités des établissements des États Membres au moyen de mécanismes appropriés afin d'étendre l'utilisation des sciences et des applications nucléaires pour apporter des avantages socio-économiques et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ;
 3. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des projets de recherche coordonnée (PRC) au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et grâce à une assistance directe, et prie instamment le Secrétariat de renforcer encore la création de capacités en faveur des

États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux, régionaux et nationaux et de formations à l'aide de bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et en élargissant la portée des activités de recherche coordonnée ;

4. Reconnait l'importance des activités de l'Agence qui répondent à l'objectif de promotion du développement durable et de protection de l'environnement, et approuve ces activités ;

5. Prie instamment le Secrétariat de continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements de Kyoto, ainsi que des initiatives futures pour faire face au changement climatique ;

6. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États à même de le faire à verser des contributions additionnelles ;

7. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires identifiés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la TIS pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et pour lutter contre les insectes vecteurs du paludisme et la mouche méditerranéenne des fruits, les applications uniques des isotopes pour surveiller l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et les effets sur les écosystèmes marins de l'acidification qui en résulte, le recours aux isotopes et aux rayonnements dans la gestion des eaux souterraines et les applications liées à l'agriculture comme l'amélioration et la gestion des cultures face au changement climatique, la santé humaine, avec notamment la mise au point de médicaments et des efforts concrets supplémentaires à travers le PACT et l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques, la mise au point de matériaux nouveaux, ainsi que le traitement des gaz à effet de serre (GES) et des gaz de combustion résultant de l'utilisation des combustibles fossiles ;

8. Se félicite de l'annonce par le Secrétariat, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), de la création du Centre international de coordination sur l'acidification des océans aux Laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco pour coordonner et exécuter des activités visant à comprendre de façon plus détaillée les effets mondiaux de l'acidification des océans, étape importante vers un renforcement de la coopération mondiale dans la recherche sur l'acidification des océans, et se félicite en outre de l'appui extrabudgétaire important que le Centre a reçu d'un certain nombre d'États Membres dans le cadre de l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques ;

9. Demande au Secrétariat, de même qu'aux États Membres, de consentir des efforts pour qu'il y ait des ressources suffisantes pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf avec des installations et des équipements de pointe et pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts en termes de création de capacités et de renforcement de la technologie soit mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement ;

10. Prie instamment le Secrétariat de continuer à coopérer avec d'autres initiatives internationales, notamment le groupe de haut niveau sur la sécurité de l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux créé par l'AEN, et à exécuter des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser les approvisionnements en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier ;

11. Prie le Secrétariat de fournir un appui technique aux nouvelles initiatives nationales et régionales visant à créer des capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE dans les États Membres intéressés ;
12. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux pour assurer un large accès au parc des réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître l'utilisation de ces réacteurs et prie en outre le Secrétariat de faciliter le fonctionnement sûr, efficace et durable de ces installations ;
13. Encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec l'École annuelle des radio-isotopes de l'Université nucléaire mondiale (UNM) et de renforcer son soutien à la participation de candidats de pays en développement ;
14. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres intéressés par la mise en place d'une infrastructure de sûreté à établir des centres régionaux de formation théorique et pratique dans leurs régions quand il n'en existe pas pour la formation spécialisée d'experts nucléaires et radiologiques ;
15. Prie instamment le Secrétariat de continuer à dialoguer avec des parties prenantes et à encourager les fournisseurs internationaux de combustible à veiller à ce que l'approvisionnement en combustible des réacteurs de recherche, y compris pour les réacteurs TRIGA, soit ininterrompu et suffisant ;
16. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres en développement ;
17. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité de la mise au point de radiopharmaceutiques et la diffusion de principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;
18. Se félicite de l'attachement réaffirmé de la FAO aux arrangements concernant la Division mixte FAO/AIEA et de son nouveau cadre stratégique pour 2010-2019, qui offrent une base solide pour renforcer et élargir la collaboration notamment avec l'AIEA ;
19. Prie le Secrétariat de lancer, en collaboration avec la FAO et les États Membres, des travaux de R-D sur l'utilisation possible des techniques nucléaires en tant qu'élément d'une approche intégrée de lutte contre les criquets, et de fournir une assistance appropriée à cette fin ;
20. Prie le Secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec les États Membres, de développer les installations industrielles d'irradiation comme les accélérateurs d'électrons, avec des accessoires permettant de les utiliser, par exemple, pour les soins de santé, l'amélioration des cultures, la préservation des aliments, les applications industrielles, l'aseptisation et la stérilisation, et demande en outre la fourniture d'un appui technique pour l'utilisation des réacteurs de recherche dans la production de radiopharmaceutiques et de radio-isotopes industriels ;
21. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
22. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa cinquante-septième session ordinaire (2013), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de l'éradication et/ou de la réduction des populations de moustiques vecteurs du paludisme

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions GC(44)/RES/24 « Mesures visant à satisfaire les besoins humains immédiats », GC(48)/RES/13.C et GC(52)/RES/12 « Mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins du contrôle et de l'éradication des moustiques vecteurs du paludisme »,
- b) Prenant note des décisions de la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine tenue à Kampala (Ouganda) du 25 au 27 juillet 2010, qui a noté l'évaluation quinquennale de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique, a réaffirmé les engagements pris lors du sommet extraordinaire sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Décennie de l'Initiative « Faire reculer le paludisme », et a décidé de proroger l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (Appel d'Abuja) à 2015 pour l'aligner sur l'échéance des OMD,
- c) Appréciant le rôle important des applications nucléaires dans la satisfaction des besoins humains,
- d) Consciente que le travail accompli par l'Agence dans le domaine des sciences et applications nucléaires à des fins autres que la production d'électricité contribue au développement durable, notamment par le biais de programmes visant à améliorer la qualité de vie de diverses façons, y compris en améliorant la santé humaine,
- e) Reconnaissant le succès de l'application intégrée de la technique de l'insecte stérile (TIS) à l'échelle d'une zone dans l'éradication ou la réduction des populations de mouches tsé-tsé, de pyrales, de mouches méditerranéennes des fruits et d'autres insectes économiquement importants,
- f) Notant avec préoccupation que le paludisme, transmis par les moustiques, cause quelque deux millions de décès par an et de 300 à 500 millions de cas de paludisme clinique chaque année, principalement en Afrique, où il ralentit la croissance économique de 1,3 % par an, constituant ainsi un obstacle majeur à l'éradication de la pauvreté en Afrique,
- g) Notant que le parasite du paludisme continue de développer une résistance aux médicaments et que les moustiques deviennent de plus en plus résistants aux insecticides, et que l'on prévoit de recourir à la TIS dans certaines conditions en complément d'autres techniques traditionnelles, en accord avec la stratégie de l'OMS « Faire reculer le paludisme », y compris la gestion intégrée du vecteur, stratégie qui préconise de ne pas se fier à une seule technique en la matière,
- h) Notant avec une grave préoccupation que la dengue transmise par les moustiques est devenue au cours des dernières années un problème majeur de santé publique au plan international du fait de la propagation de plus en plus grande d'espèces invasives de moustiques, alors que 2,5 milliards de personnes vivent dans des zones de transmission des virus de la dengue, que les moustiquaires traitées aux insecticides ne sont pas efficaces dans la lutte contre la dengue car les moustiques vecteurs sont actifs pendant la journée et que d'autres techniques de lutte sont requises d'urgence,

- i) Notant que la réduction des populations de moustiques vecteurs de maladies à l'aide de la TIS sera appropriée principalement dans les zones urbaines, où l'épandage aérien d'insecticides est interdit ou n'est pas indiqué, et qu'il faut appliquer une méthode de lutte à l'échelle d'une zone, complément nouveau et potentiellement puissant des programmes existants exécutés au niveau local,
 - j) Notant avec satisfaction que la R-D sur les moustiques vecteurs du paludisme et d'autres maladies, qui a commencé avec l'inauguration, le 26 juin 2003, de l'installation « TIS-Paludisme » aux Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, s'est poursuivie en 2010-2011,
 - k) Notant avec satisfaction que la serre à insectes de Seibersdorf est presque achevée et sera dotée d'équipements adéquats de climatisation et qu'elle est utilisée pour des études de compétitivité et d'autres études comportementales,
 - l) Notant avec appréciation l'intérêt manifesté par certains donateurs et le soutien qu'ils apportent à la R-D sur l'utilisation de la TIS contre les moustiques vecteurs du paludisme et d'autres maladies, et
 - m) Notant avec appréciation l'appui de l'Agence à la mise au point de la TIS aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme et d'autres maladies, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(56)/7, annexe 1),
1. Prie le Secrétariat de poursuivre et de renforcer, par les activités susmentionnées, la recherche nécessaire pour utiliser la TIS aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme et d'autres maladies, tant en laboratoire que sur le terrain ;
 2. Prie l'Agence d'associer de plus en plus au programme de recherche les établissements scientifiques et de recherche d'États Membres africains et d'autres États Membres en développement afin d'assurer leur participation en vue de l'appropriation de ce programme par les pays touchés ;
 3. Prie l'Agence de renforcer les activités de mise au point et de transfert de systèmes plus efficaces de sexage qui permettent d'éliminer complètement les moustiques femelles dans les installations de production ;
 4. Prie l'Agence d'élaborer un plan thématique pour la TIS et les méthodes génétiques et biologiques connexes de lutte contre les moustiques vecteurs de maladies ;
 5. Prie en outre l'Agence de redoubler d'efforts afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour l'expansion du programme de recherche sur les moustiques, des bureaux et laboratoires et des effectifs ;
 6. Prie aussi le Secrétariat de solliciter des ressources extrabudgétaires pour pouvoir renforcer les activités visant à valider sur le terrain l'emploi de la TIS contre les moustiques vecteurs de maladies ;
 7. Invite les donateurs à poursuivre leur soutien financier et les autres États Membres à apporter des contributions financières au programme de recherche ; et
 8. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014).

3.

Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA)

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine (PATTEC-UA),
- b) Reconnaissant que les mouches tsé-tsé et la trypanosomose qu'elles transmettent se propagent et constituent l'un des principaux obstacles au développement socio-économique du continent africain, qui affecte la santé humaine et animale, limite le développement rural durable et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté et l'insécurité alimentaire,
- c) Reconnaissant que la trypanosomose continue de causer la perte de dizaines de milliers de vies humaines et de millions de têtes de bétail chaque année et menace plus de 60 millions de personnes dans les communautés rurales de 36 pays africains, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,
- d) Reconnaissant l'importance du développement de l'élevage dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose en tant que moyen d'échapper à la pauvreté et à la faim et comme base de la sécurité alimentaire et du développement socio-économique,
- e) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec.169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et sur un plan d'action pour la conduite de la PATTEC,
- f) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA en ce qui concerne la mise au point de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la fourniture d'une assistance dans le cadre de projets de terrain, appuyés par le Fonds de coopération technique de l'Agence, pour intégrer la TIS contre la tsé-tsé dans les actions des États Membres visant à trouver des solutions durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose,
- g) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ),
- h) Se félicitant de la poursuite de la collaboration étroite du Secrétariat avec la PATTEC-UA, en consultation avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, pour faire connaître le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, organiser des cours régionaux, revoir le plan d'action de la PATTEC-UA, rédiger un plan stratégique de la PATTEC pour la période 2012-2018, et fournir, par le biais du programme de coopération technique et du programme du budget ordinaire de l'Agence, une assistance opérationnelle aux activités de projets sur le terrain, ainsi que des conseils sur la gestion des projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA,
- i) Saluant les progrès réalisés par la PATTEC-UA pour impliquer davantage – outre des organisations internationales comme l'Agence, la FAO et l'OMS – des ONG et le secteur privé dans l'effort concerté visant à créer et étendre des zones exemptes de mouches tsé-tsé et de trypanosomose et à favoriser une agriculture et un développement rural durables (ADR),

- j) Saluant les progrès importants réalisés au titre du Projet d'éradication de la mouche tsé-tsé dans le sud de l'Éthiopie (STEP) et du projet d'éradication de la mouche tsé-tsé appuyé par l'Agence au Sénégal,
- k) Apprécient les contributions apportées par divers États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies en vue de la solution du problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose en Afrique de l'Ouest, notamment celles apportées par les États-Unis d'Amérique au titre des projets de l'Initiative sur les utilisations pacifiques pour la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose au Sénégal,
- l) Apprécient la poursuite de la collaboration étroite entre le Secrétariat et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), premier centre collaborateur de l'AIEA en Afrique pour l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de mouches tsé-tsé à l'échelle d'une zone ;
- m) Apprécient les efforts particuliers déployés par la Division mixte FAO/AIEA et le Service de la santé animale de la FAO à l'appui de la PATTEC-UA,
- n) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour étudier et éliminer les obstacles à l'application de la composante TIS contre la mouche tsé-tsé dans les États Membres africains par le biais de recherches appliquées et de l'élaboration de méthodes, tant en interne que dans le cadre du mécanisme des projets de recherche coordonnée de l'Agence, et
- o) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (GC(56)/7, annexe 2),
1. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'accorder un rang de priorité élevé au développement agricole des États Membres, y compris aux efforts de création de capacités et de développement des techniques d'intégration de la TIS et d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne ;
 2. Engage les États Membres à renforcer leur appui technique, financier et matériel aux actions que mènent les États africains en vue de la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé ;
 3. Prie le Secrétariat, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, de maintenir le financement par le biais du budget ordinaire et du Fonds de coopération technique pour une assistance cohérente aux projets opérationnels de recours à la TIS et de renforcer son appui aux activités de R-D et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer et étendre ultérieurement des zones exemptes de mouches tsé-tsé ;
 4. Encourage le Secrétariat à poursuivre sa collaboration étroite avec la PATTEC-UA dans les domaines convenus dans le mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence, signé en novembre 2009 ;
 5. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, poursuivent des activités harmonisées et synergiques afin d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les États Membres grâce à des orientations ainsi qu'à des services d'assurance de la qualité pour la planification et la mise en œuvre de projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA solides et viables ;

6. Prie instamment le Secrétariat et d'autres partenaires de renforcer la création de capacités et d'appuyer la création et le fonctionnement de centres régionaux pour la fourniture de mouches tsé-tsé mâles en grand nombre et pour la coordination des opérations de TIS comme élément important des campagnes GIREZ contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose ;
7. Encourage la Division mixte FAO/AIEA et le Service de la santé animale de la FAO à continuer d'appuyer la PATTEC-UA ;
8. Souligne la nécessité de poursuivre des recherches appliquées axées sur les besoins et l'élaboration et la validation de méthodes pour les projets sur le terrain ; et
9. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-septième session ordinaire (2013).

4.

Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions GC(54)/RES/10.A.4 et GC(52)/RES/12.A.5 intitulées « Renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture » et sa résolution GC(51)/RES/14 intitulée « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires »,
- b) Reconnaissant le rôle central du développement agricole pour ce qui est d'atteindre plusieurs des objectifs clés du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim,
- c) Notant que, d'après la publication de la FAO intitulée « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 », le niveau élevé des prix des aliments aggrave l'insécurité alimentaire et aura des incidences socio-économiques et des conséquences politiques négatives importantes dans toutes les régions du monde,
- d) Notant les bienfaits que procure l'application pacifique des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture et l'intérêt de rendre accessibles les technologies appropriées, en particulier aux États Membres en développement,
- e) Reconnaissant que l'accroissement de la productivité agricole, par l'augmentation des rendements des cultures et l'amélioration de la productivité et de l'adaptation du bétail plutôt que par la mise en culture de davantage de terres, sera l'un des facteurs déterminants pour réduire la pauvreté, satisfaire la demande alimentaire croissante et répondre à la diminution des ressources agricoles, tout en maintenant les ressources naturelles agricoles et en préservant l'environnement,
- f) Appréciant les travaux de la Division mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) chargée de la mise au point et de l'application des techniques nucléaires et connexes dans l'alimentation et l'agriculture, et saluant la décision prise par la FAO en 2009 d'étendre et de renforcer les travaux de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture,

- g) Proclamant le rôle unique du Secrétariat et la contribution de la Division mixte dans des domaines prioritaires fixés par les États Membres – intensification durable de la production végétale, accroissement de la production animale durable, gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques, amélioration des réponses aux problèmes environnementaux mondiaux qui touchent l'alimentation et l'agriculture, et amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la chaîne de production alimentaire,
- h) Notant les cinq piliers de la nouvelle stratégie de la FAO – élimination de la faim, production et consommation vivrières durables, promotion d'une plus grande équité en ce qui concerne la gestion mondiale de ces denrées, aboutissement du processus de réforme organisationnelle de la FAO pour améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilisation, et développement des partenariats et de la coopération Sud-Sud,
- i) Exprimant sa satisfaction en ce qui concerne les travaux entrepris par la Division mixte, y compris le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf,
- j) Notant l'intérêt d'avoir des laboratoires adaptés à l'utilisation prévue, qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et qui disposent de l'infrastructure appropriée,
- k) Louant le soutien efficace que le Secrétariat a apporté à la Mongolie en freinant la propagation de la fièvre aphteuse dans le pays en 2011 et l'assistance qu'il lui a fournie pour mettre en place une installation pilote pour la production de vaccins irradiés,
- l) Notant avec appréciation l'éradication de la mouche méditerranéenne des fruits sur 300 000 hectares de terres au Guatemala, ce qui a facilité l'exportation de fruits et de légumes frais aux États-Unis d'Amérique et sur d'autres marchés internationaux lucratifs, non touchés par la mouche méditerranéenne des fruits,
- m) Saluant le soutien de l'Agence à la Campagne panafricaine de l'Union africaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC-UA) pour la réduction des populations de mouches tsé-tsé et de la maladie qu'elles transmettent dans plusieurs États Membres affectés, dont 10 000 km² dans le sud de la vallée du Rift en Éthiopie, ce qui a permis d'accroître l'élevage productif et de créer des possibilités de développement agricole et rural durable, profitant à des milliers d'éleveurs,
- n) Louant l'Agence pour son rôle clé dans l'éradication de la peste bovine, y compris ses contributions en termes de capacités diagnostiques et d'expertise et son appui en vue de créer une capacité nationale et régionale, d'améliorer les études épidémiologiques et la gestion des données et de mettre en place des réseaux pertinents, et félicitant la Division mixte d'avoir été distinguée par le gouvernement kényan, le Bureau interafricain des ressources animales (UA/BIRA) et la FAO en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles,
- o) Applaudissant au lancement, au Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, de nouvelles activités de R-D axées sur la demande et portant sur le développement de la technique de l'insecte stérile (TIS) contre les moustiques, l'utilisation des isotopes pour la traçabilité des aliments, l'étude de vaccins irradiés pour les animaux, l'application des isotopes stables aux techniques de traçage et aux fins de l'amélioration des applications diagnostiques pour les maladies animales, notamment la fièvre aphteuse,
- p) Se félicitant de l'appui du Secrétariat à des pays d'Afrique pour la mise au point de techniques peu coûteuses d'irrigation au goutte-à-goutte à petite échelle et abordables pour des agriculteurs économiquement faibles, qui permettent d'améliorer les programmes d'irrigation de cultures de grande valeur et de réduire les besoins globaux en eau jusqu'à 45 %,

- q) Reconnaissant que la demande d'assistance technique par les États Membres dans le domaine des applications nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture reste élevée, comme il ressort du soutien scientifique et technique apporté par la Division mixte à plus de 230 projets nationaux, régionaux et interrégionaux et à 33 projets de recherche coordonnée,
- r) Se félicitant de la désignation et l'inauguration officielles de trois nouveaux centres collaborateurs de l'AIEA – au Burkina Faso (premier centre collaborateur en Afrique), au Costa Rica et en Italie – pour soutenir la mission de l'Agence dans le domaine de l'alimentation et agriculture, et
- s) Félicitant le Secrétariat pour le succès du Forum scientifique 2012 sur le thème « Besoins alimentaires futurs : accroître la production alimentaire, assurer la protection des aliments, améliorer la sécurité sanitaire des aliments » consacré exclusivement à l'alimentation et l'agriculture,
1. Prie instamment le Secrétariat d'intensifier, de manière intégrée et holistique, ses efforts visant à réduire l'insécurité alimentaire dans les États Membres et d'accroître sa contribution pour ce qui est d'augmenter la productivité et la durabilité agricoles par le développement et l'application intégrée de la science et de la technologie nucléaires ;
 2. Encourage le Secrétariat, et en particulier la Division mixte, à continuer de jouer son rôle unique de renforcement de la capacité des États Membres dans l'utilisation des techniques nucléaires et connexes pour améliorer la sécurité alimentaire et l'agriculture durable par la coopération internationale dans les activités de recherche, de formation et de sensibilisation ;
 3. Prie instamment le Secrétariat de faire face aux retombées du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture grâce à l'utilisation de techniques nucléaires, la priorité étant de s'adapter au changement climatique et de l'atténuer dans les domaines de la gestion des sols et de l'eau, de la lutte contre les insectes nuisibles, de la sélection des plantes, de la production animale et de la sécurité sanitaire des aliments, et prie le Secrétariat de mener de nouvelles activités pour répondre à ces défis dans le cadre d'une « agriculture intelligente face au climat » ;
 4. Encourage la Division mixte, y compris le Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie à Seibersdorf, à poursuivre ses travaux très utiles ;
 5. Prie le Secrétariat d'œuvrer à la modernisation du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie de Seibersdorf, avec les autres unités programmatiques des laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires, afin d'aider les États Membres dans leurs activités de recherche-développement ;
 6. Prie instamment le Secrétariat à continuer de renforcer ses activités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture par la création de capacités interrégionales, régionales et nationales, afin de faciliter le transfert de technologie vers les États Membres en développement ;
 7. Exprime son appréciation pour les contributions financières et extrabudgétaires versées par des États Membres et d'autres à l'appui, notamment, du programme de l'Agence relatif à l'alimentation et l'agriculture, et encourage les États Membres à continuer de verser des contributions pour ces activités en finançant des projets qui amélioreront encore la productivité agricole ;
 8. Prie instamment le Secrétariat de redoubler d'efforts pour solliciter des fonds extrabudgétaires pour l'amélioration de l'infrastructure et la modernisation des laboratoires de Seibersdorf, en particulier du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie ;

9. Encourage le Secrétariat à renforcer encore son partenariat avec la FAO et à continuer d'ajuster et d'adapter ses activités de mise au point de technologie, de création de capacités et de transfert de technologie et ses services pour répondre aux demandes et aux besoins des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture ;
10. Apprécie les activités entreprises par le Secrétariat dans le cadre de la préparation et conduite des interventions d'urgence en cas d'incidents nucléaires, y compris l'accident à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011, en particulier dans les domaines des contre-mesures agricoles et des stratégies de remédiation pour atténuer les effets immédiats et à long terme résultant de la contamination par des radionucléides, et prie instamment le Secrétariat de mettre au point des techniques pour renforcer la capacité des États Membres à gérer, dans les situations d'urgence, la contamination radiologique dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture ;
11. Prie instamment le Secrétariat de mettre en œuvre les conclusions du Forum scientifique 2012 sur le thème « Besoins alimentaires futurs : accroître la production alimentaire, assurer la protection des aliments, améliorer la sécurité sanitaire des aliments » ; et
12. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-huitième session ordinaire (2014).

5.

Modernisation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf

La Conférence générale.

- a) Rappelant le paragraphe 9 de la résolution GC(55)/RES/12.A.1, dans lequel elle a demandé au Secrétariat, de même qu'aux États Membres, de consentir des efforts pour moderniser les laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf, pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement,
- b) Rappelant les principales conclusions et recommandations dans les évaluations par l'OIOS de la contribution et du rôle du Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie (GOV/2010/59 et GOV/2011/18) ainsi que les constatations selon lesquelles le laboratoire est un élément indispensable des efforts faits par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture pour améliorer la qualité de vie des citoyens des États Membres et aucune autre entreprise mondiale de développement ne dispose de telles connaissances scientifiques vitales permettant une liaison avec les institutions techniques du monde, et reconnaissant que ces constatations valent non seulement pour chacun des cinq laboratoires du Laboratoire d'agronomie et de biotechnologie, mais aussi pour les trois autres laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires (NA) à Seibersdorf,
- c) Reconnaissant avec satisfaction que les Laboratoires de NA à Seibersdorf ont été très utiles aux États Membres au cours des cinquante dernières années grâce à leurs activités de R-D, de création de capacités et de services de laboratoire,
- d) Appuyant totalement la poursuite du mandat et du rôle des Laboratoires de NA à Seibersdorf dans le cadre de la direction stratégique du Département des sciences et des applications nucléaires,
- e) Reconnaissant que des Laboratoires de référence appropriés de NA à Seibersdorf renforceraient sensiblement la crédibilité de l'Agence et la qualité des services fournis aux États Membres,
- f) Soulignant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et disposent de l'infrastructure appropriée,

- g) Reconnaissant que les Laboratoires de NA à Seibersdorf ont un besoin urgent de modernisation afin de répondre à l'évolution et à la complexité des demandes et aux besoins croissants des États Membres et de suivre le rythme toujours plus rapide du progrès technologique,
- h) Notant avec préoccupation que les Laboratoires de NA à Seibersdorf, créés en 1960, ne satisfont plus aux normes qu'on est en droit d'attendre de l'Agence et que les activités relatives aux trois piliers de R-D, création de capacités et services de laboratoire pâtissent clairement d'un manque prononcé d'espace et de ressources adaptées, et
- i) Appuyant totalement le concept de modernisation des Laboratoires de NA à Seibersdorf proposé par le Directeur général,
1. Souligne la nécessité, en conformité avec le Statut, de poursuivre les activités de R-D de l'Agence dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires où l'Agence a un avantage comparatif pour satisfaire les besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement durable ;
 2. Souligne l'importance de laboratoires de référence de NA appropriés pour favoriser dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par des activités coordonnées de R-D au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres ;
 3. Prie instamment le Secrétariat de définir les activités et les services actuels des Laboratoires de NA à Seibersdorf bénéficiant aux États Membres et à d'autres parties prenantes, de quantifier les besoins et les demandes futurs et d'identifier les lacunes actuelles et celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir ;
 4. Prie le Secrétariat d'élaborer un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des Laboratoires de NA à Seibersdorf, de proposer un concept et une méthodologie pour le programme de modernisation à court, moyen et long termes et de tracer la vision et le rôle futur de chacun des huit laboratoires de NA ;
 5. Prie le Secrétariat de déterminer les besoins financiers totaux, de présenter les options de mobilisation de ressources et de partenariats, y compris avec des établissements de recherche, des organisations intergouvernementales, des ONG et des sociétés privées, et de rédiger des propositions pour accroître la visibilité afin d'attirer les financements nécessaires ;
 6. Prie en outre instamment le Secrétariat de faire en sorte que les Laboratoires de NA à Seibersdorf aient les équipements nécessaires, qu'ils soient modernisés et maintenus constamment à niveau et que l'infrastructure actuelle à Seibersdorf soit développée de façon à pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs des États Membres avec compétence et d'une manière qui satisfasse pleinement aux critères et aux exigences correspondant à de bonnes pratiques de laboratoire et aux systèmes de gestion de la qualité ;
 7. Invite les États Membres à fournir un appui financier pour la modernisation des Laboratoires de NA à Seibersdorf, et les autres donateurs potentiels à verser des contributions financières appropriées ; et
 8. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa cinquante-septième session ordinaire (2013).

B.

Applications nucléaires énergétiques

1.

En général

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(55)/RES/12 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine », « de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques » et « de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques », y compris la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- d) Soulignant que l'accès à l'énergie et sa disponibilité sont vitaux pour le développement humain, tout en notant que la santé environnementale de la planète, notamment les mesures visant à réduire la pollution et les déchets et à faire face au risque de changement climatique mondial, est une préoccupation grave que tous les gouvernements doivent considérer comme une priorité, et reconnaissant que les États Membres utilisent différents moyens d'atteindre les objectifs de sécurité énergétique et de protection du climat,
- e) Prenant note des contributions de l'Agence aux débats internationaux pertinents, notamment sur les changements climatiques dans le monde, comme la 17^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 17), tenue en décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud), et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio 10+20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012,
- f) Notant que les préoccupations importantes concernant la disponibilité des ressources énergétiques, l'environnement et la sécurité énergétique montrent que le large éventail des options énergétiques doit être examiné dans son ensemble pour faire en sorte que ces options soient compétitives, respectueuses de l'environnement, sûres, sécurisées et d'un coût abordable, de manière à soutenir une croissance économique durable dans tous les pays,
- g) Reconnaissant que chaque État a le droit de décider de ses priorités et d'établir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, et d'avoir recours à un éventail diversifié de sources d'énergie dans la voie qu'il emprunte pour atteindre ses objectifs,
- h) Notant que l'électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal et demeure, d'après le rapport du Directeur général publié sous la cote GC(56)/INF/3 et le Rapport annuel de l'Agence pour 2011, une option importante non seulement pour les pays déjà dotés d'un programme nucléaire, mais aussi pour les pays en développement dont les besoins énergétiques augmentent,

- i) Reconnaissant que l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO, déclenché par un événement naturel extraordinaire, a montré que d'autres améliorations de la sûreté nucléaire étaient nécessaires, en particulier pour la prise en compte des événements naturels extrêmes,
- j) Notant que, un an après l'accident de Fukushima Daiichi, la plupart des États déjà dotés d'un programme électronucléaire avant l'accident et les pays primo-accédants nucléaires poursuivront leurs programmes, car ils considèrent l'énergie nucléaire comme une option viable pour satisfaire leurs besoins énergétiques et faire face au changement climatique, tandis qu'un petit nombre de ces États, et quelques autres, ont décidé, sur la base de leur évaluation nationale des avantages et des risques de l'électronucléaire, d'abandonner progressivement leur programme électronucléaire ou de continuer à ne pas utiliser l'électronucléaire,
- k) Soulignant que l'utilisation de l'énergie nucléaire doit s'accompagner à tous les stades d'engagements relatifs à l'application continue des normes les plus élevées de sûreté et sécurité pendant toute la durée de vie des centrales nucléaires et de garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États, ainsi que la nécessité de résoudre les problèmes que pose la gestion sûre et durable des déchets radioactifs, et confirmant le rôle important de la science et de la technologie pour faire continûment face aux enjeux, en particulier par le biais d'innovations,
- l) Rappelant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique et de la gestion des connaissances, et insistant sur l'expérience et la capacité uniques de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à se doter de capacités nationales en ce qui concerne l'énergie nucléaire et ses applications, entre autres par son programme de coopération technique et en rassemblant tous les États Membres intéressés – les détenteurs comme les utilisateurs de la technologie – pour examiner conjointement les innovations concernant les réacteurs nucléaires, les cycles du combustible et les approches institutionnelles, comme le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO),
- m) Notant les progrès que le Projet international de l'Agence sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) a faits dans la compréhension des problèmes de viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au moyen de l'évaluation des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) et de l'analyse des scénarios d'énergie nucléaire mondiaux,
- n) Soulignant aussi le rôle essentiel de l'Agence comme tribune internationale pour l'échange d'informations et d'expériences sur l'exploitation des centrales nucléaires et pour l'amélioration continue de cet échange parmi les États Membres intéressés, et notant le lancement, à l'occasion de la 55^e session ordinaire de la Conférence générale, du Forum de coopération des organismes exploitants, tout en reconnaissant à la fois le rôle d'organisations internationales comme l'AEN de l'OCDE, d'ONG et de réseaux multinationaux d'exploitants comme la WANO, et la nécessité de renforcer la coopération entre l'Agence et ces organismes,
- o) Rappelant que le lancement d'un programme électronucléaire requiert l'élaboration et la mise en place d'une infrastructure appropriée pour assurer l'utilisation sûre, sécurisée, efficiente et durable de l'électronucléaire et l'assurance de l'application des normes les plus élevées de sûreté nucléaire, tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'AIEA et des instruments internationaux pertinents, ainsi qu'un engagement ferme et à long terme des autorités nationales de créer et de maintenir ce cadre,

- p) Notant le nombre croissant de projets de coopération technique prévoyant une assistance à des États Membres planifiant d'introduire la production électronucléaire concernant la conduite d'études énergétiques pour évaluer les options futures et la création d'une infrastructure technique, humaine, juridique, réglementaire et administrative appropriée, et reconnaissant le rôle de l'Agence pour ce qui est de faciliter l'utilisation sûre, sécurisée et efficace de l'électronucléaire,
- q) Reconnaissant les difficultés d'obtention de financements du fait des coûts d'investissement élevés d'une centrale nucléaire et les obstacles que cela crée s'agissant de la viabilité de l'électronucléaire pour la satisfaction des besoins énergétiques, en particulier ceux des pays en développement,
- r) Notant le nombre croissant d'États Membres demandant conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de l'uranium de manière sûre et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,
- s) Notant les progrès que le Secrétariat a accomplis en ce qui concerne les aspects administratifs, financiers, juridiques et techniques pour une banque d'UFE coordonnée par l'Agence qui servira de ressource de dernier recours pour la production d'électricité d'origine nucléaire.
- t) Notant aussi le fonctionnement de la réserve d'UFE d'Angarsk (Fédération de Russie), contenant 120 tonnes d'UFE sous l'égide de l'Agence,
- u) Consciente de l'existence de l'approvisionnement américain assuré en combustible, banque d'environ 230 tonnes d'UFE destiné aux pays ayant des programmes nucléaires civils pacifiques et connaissant des ruptures d'approvisionnement,
- v) Prenant note du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2012 (GC(56)/INF/3) et du rapport intitulé Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (GC(56)/7) préparés par le Secrétariat,
- w) Saluant l'annonce par le Secrétariat de son intention d'organiser une conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI^e siècle – prévoyant une séance plénière et des séances techniques sur les thèmes : Énergie et environnement ; Sûreté et fiabilité nucléaires dans le cadre de la coopération internationale ; Infrastructure, technologie et développements institutionnels : perspectives ; et Éléments moteurs pour l'instauration d'une technologie durable et innovante – s'inscrivant dans le prolongement de conférences analogues tenues avec succès à Paris en 2005 et à Beijing en 2009,
- x) Notant avec intérêt la mise à jour par le Secrétariat du rapport intitulé Situation internationale et perspectives de l'électronucléaire 2012 (document GC(56)/INF/6), qui dresse un tableau exhaustif de la situation internationale et des perspectives de l'électronucléaire à l'intention des États Membres et des décideurs du monde entier, et
- y) Prenant note de la publication du Livre rouge 2011 sur les ressources, la production et la demande d'uranium, produite par l'Agence en coopération avec l'AEN de l'OCDE,
1. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant, par le biais de la coopération internationale entre États Membres intéressés, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'application spécifique de la production d'électricité, en aidant ces États à cet égard, en favorisant la coopération internationale et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;

2. Souligne l'importance de favoriser dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications liées à l'électronucléaire des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres par la coopération et des activités coordonnées de recherche-développement ;
3. Recommande que le Secrétariat continue de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable,
4. Recommande que le Secrétariat élargisse sa coopération à des initiatives internationales comme ONU-Énergie pour étudier la possibilité de créer un forum-dialogue au service des États Membres en vue de définir des scénarios d'énergie durable au niveau mondial et régional en appliquant une méthode d'évaluation communément admise ;
5. Souligne l'importance, lors de l'introduction de l'énergie nucléaire, notamment de l'électronucléaire et des activités du cycle du combustible connexes, de veiller à l'application des normes les plus élevées de sûreté et de préparation et de conduite des interventions d'urgence, incorporant notamment les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, de sécurité, de non-prolifération et de protection de l'environnement ;
6. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres intéressés, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires pour les applications énergétiques dans les États Membres, en vue de renforcer les infrastructures, notamment de sûreté et de sécurité, et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie ;
7. Prie en particulier le Secrétariat de poursuivre et d'intensifier ses efforts relatifs à l'électronucléaire, au cycle du combustible et à la gestion des déchets radioactifs, en se concentrant notamment sur les domaines techniques où la nécessité d'apporter des améliorations, de faire des progrès et d'accroître la collaboration internationale se fait le plus sentir ;
8. Souligne à cet égard que la gestion sûre du combustible usé qui, pour certains pays, englobe le retraitement et le recyclage, ainsi que la gestion et/ou le stockage définitif sûrs des déchets radioactifs revêtent une grande importance, notamment pour le développement durable, sûr et sécurisé de l'électronucléaire et pour éviter d'imposer des fardeaux indus aux générations futures et, tout en notant que chaque État demeure responsable de la gestion de son combustible usé et de ses déchets radioactifs, encourage la coopération internationale dans le domaine de la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs ;
9. Se félicite des services d'assistance et d'examen fournis par l'Agence aux pays qui lancent de nouveaux programmes électronucléaires par le biais, notamment de la Section de la planification et des études économiques, du Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire, du Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée (INIG) et de l'INPRO, et encourage ces pays à utiliser cette assistance et ces services d'examen lorsqu'ils planifient leurs programmes énergétiques, mettent en place leur infrastructure nationale pour l'électronucléaire et définissent leur stratégie à long terme pour une énergie nucléaire durable ;
10. Reconnaît l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres en matière d'analyse et de planification énergétiques et pour la mise en place des infrastructures requises aux fins de l'introduction et de l'utilisation sûres, sécurisées et efficaces de l'électronucléaire, et encourage les États Membres intéressés à examiner des moyens d'aider davantage les pays en développement dans ce domaine par un renforcement de la coopération technique de l'Agence ;

11. Note avec satisfaction l'organisation d'ateliers sur des questions essentielles liées au recours à l'électronucléaire, comme les technologies et les aspects économiques, la compétitivité de l'électronucléaire et d'autres technologies énergétiques, la mise en place des infrastructures requises pour une utilisation sûre, sécurisée et efficiente de l'électronucléaire, le dessalement, la séparation et la transmutation, ainsi que la formation de nombreux spécialistes des États Membres dans le cadre de divers cours régionaux et nationaux, et encourage l'Agence à poursuivre ces activités tout en assurant une participation aussi large que possible d'experts de tous les États Membres intéressés ;
12. Salue les activités de l'Agence en matière de mise en valeur des ressources humaines et de gestion des connaissances, les initiatives de création d'une plateforme AIEA d'apprentissage électronique, d'écoles et d'instituts de formation théorique et pratique dans le domaine de l'énergie nucléaire,
13. Accueille avec satisfaction toutes les contributions annoncées par les États Membres, y compris l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques, qui vise à lever 100 millions de dollars des États-Unis d'ici à 2015 sous forme de contributions extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, et encourage tous les États à même de le faire à contribuer ;
14. Prend note de l'examen continu par le Secrétariat de divers aspects du financement de l'électronucléaire, et encourage les États Membres intéressés à collaborer avec les institutions financières pertinentes pour résoudre les questions financières que soulève l'introduction de modèles et de technologies de sûreté renforcée pour l'électronucléaire ;
15. Dans le respect des droits de chaque État membre, encourage des discussions non discriminatoires, ouvertes à tous et transparentes sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris la possibilité de créer des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible nucléaire, ainsi que des systèmes possibles pour gérer la partie terminale du cycle du combustible ;
16. Encourage les États Membres intéressés à participer à la Conférence ministérielle internationale sur l'énergie nucléaire au XXI^e siècle qui se tiendra à Saint-Pétersbourg du 27 au 29 juin 2013 et sera accueillie par le gouvernement de la Fédération de Russie ;
17. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
18. Prie le Secrétariat de faire rapport au Conseil des gouverneurs selon que de besoin et à la Conférence générale à sa cinquante-cinquième session (2013) sur les faits marquants se rapportant à la présente résolution.

2.

Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,
- b) Consciente de la nécessité du développement durable et de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI^e siècle,

- c) Se référant à la déclaration adoptée par la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire le 20 juin 2011 à Vienne, qui note le rôle des technologies innovantes pour améliorer la sûreté nucléaire, et qui a débouché sur la mesure 12 du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire,
- d) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de cette technologie,
- e) Notant que le nombre de participants au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence, lancé en 2000, continue de croître, et qu'il est désormais de 37 États Membres et la Commission européenne,
- f) Notant avec satisfaction la création, en avril 2012, du Groupe de l'INPRO au sein du Département de l'énergie nucléaire en réponse à de précédents appels demandant au Secrétariat de renforcer la structure de gestion du projet,
- g) Notant que l'INPRO offre aux utilisateurs et aux détenteurs de technologie une tribune pour examiner les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'énergie nucléaire et a mené à bien un projet de collaboration sur l'Architecture globale des systèmes nucléaires innovants faisant appel à des réacteurs à neutrons thermiques et rapides comportant des cycles du combustible fermés (GAINS), qui a mis au point un ensemble complet d'outils d'analyse, d'hypothèses et de considérations (concernant la production d'énergie, les ressources en matières nucléaires, le combustible déchargé, les déchets radioactifs et les actinides mineurs, les services du cycle du combustible nucléaire, la sûreté des systèmes, et les coûts et les investissements) et a défini des scénarios pour le passage à des systèmes d'énergie nucléaire qui préservent les matières nucléaires, limitent l'accumulation de combustible utilisé et renforcent la résistance à la prolifération, soulignant le rôle des innovations techniques et institutionnelles et de la coopération internationale à cet égard,
- h) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines technologies et approches innovantes dans le domaine de l'énergie nucléaire dans le cadre de projets de collaboration de l'INPRO, de groupes de travail techniques chargés de promouvoir des solutions novatrices pour les réacteurs avancés et les options concernant le cycle du combustible nucléaire, et de projets de recherche coordonnée, et tenant compte du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est assurée à travers le programme et budget de l'AIEA et le plan d'action INPRO,
- i) Notant que le champ d'action de l'INPRO comporte des activités et des projets de collaboration dans les domaines comme les stratégies nationales à long terme en matière d'énergie nucléaire, y compris les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA), les scénarios mondiaux concernant l'énergie nucléaire, y compris des projets de collaboration sur l'évaluation de la viabilité des synergies entre groupes régionaux pour l'énergie nucléaire (SYNERGIES), les innovations en matière de technologie nucléaire et d'arrangements institutionnels, et le Forum de dialogue de l'INPRO, y compris la coopération régionale entre pays pour une énergie nucléaire durable, qui ensemble constituent un programme d'activités de l'Agence appuyant les États Membres intéressés pour la planification stratégique à long terme de l'introduction de l'énergie nucléaire,

- j) Notant les progrès accomplis dans le cadre d'autres activités et initiatives nationales, bilatérales et internationales, y compris le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC), et leur contribution aux travaux de recherche-développement communs sur des solutions innovantes applicables à l'introduction et à l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire, et
- k) Prenant note avec satisfaction du rapport du Directeur général sur les activités de l'Agence concernant la mise au point de techniques nucléaires innovantes contenu dans le document GC(56)/INF/3,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;
 2. Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme pour l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant son introduction à long terme par le biais de NESAs basées sur la méthodologie INPRO et la modélisation du développement de l'énergie nucléaire ;
 3. Encourage les États Membres intéressés et le Secrétariat, en particulier dans le cadre de l'INPRO, à élaborer et à évaluer divers scénarios concernant l'énergie nucléaire et feuilles de route pour le passage à des systèmes d'énergie nucléaire durables, basés sur une collaboration synergique entre les pays intéressés, qui conduisent à un développement durable de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle, mettent en lumière le rôle de la coopération internationale et contribuent à trouver des moyens de collaborer à ce développement ;
 4. Invite les États Membres et le Secrétariat, en particulier dans le cadre de l'INPRO, à mettre en lumière et examiner le rôle que les innovations technologiques et institutionnelles peuvent jouer pour améliorer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires ;
 5. Demande au Secrétariat de promouvoir l'échange d'informations techniques pertinentes entre les États Membres intéressés et d'encourager la formation des ressources humaines sur les techniques nucléaires innovantes ;
 6. Encourage le Secrétariat à promouvoir la recherche sur les techniques innovantes dans les États Membres par le biais de centres internationaux d'excellence et de réseaux internationaux basés sur des installations de recherche existantes et nouvelles ;
 7. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants ainsi que les innovations institutionnelles et en matière d'infrastructure, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi qu'en recensant les problèmes communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;
 8. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à examiner ensemble les innovations relatives à la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire durables, qui pourraient répondre à leurs besoins énergétiques et contribuer au développement économique, en conformité avec les engagements en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires et à coopérer dans ce domaine avec d'autres organismes des Nations Unies ;
 9. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à continuer de revoir la méthodologie INPRO à la lumière de l'accident de Fukushima Daiichi et à prendre en considération les résultats des NESAs effectuées dans les États Membres ;

10. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier, en tenant compte notamment de facteurs touchant à l'économie, à la sûreté et à la sécurité, la disponibilité de nouvelles techniques pour les réacteurs et le cycle du combustible résistant mieux à la prolifération, notamment celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants ;

11. Recommande au Secrétariat de continuer d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence (y compris l'INPRO) et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et d'autres questions de sécurité et, en particulier, appuie la collaboration entre l'INPRO, les groupes de travail techniques appropriés et le Forum international Génération IV (GIF) sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et avancés ;

12. Invite les États Membres qui le souhaitent mais ne l'ont pas encore fait à participer à l'INPRO et à contribuer aux activités relatives aux techniques nucléaires innovantes en fournissant des informations scientifiques et techniques, un appui financier ou des experts techniques et des spécialistes d'autres domaines pertinents, et en contribuant à des projets de collaboration sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants ;

13. Reconnaissant que le financement des activités de l'INPRO relatives au développement de techniques nucléaires innovantes provient en partie du budget ordinaire et, pour une large part, des ressources extrabudgétaires, prie le Directeur général de renforcer les initiatives de l'Agence liées au développement de techniques nucléaires innovantes en continuant d'accroître l'efficacité d'utilisation des ressources disponibles pour appuyer les activités connexes des groupes de travail techniques et de l'INPRO ; et

14. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-septième session ordinaire (2013) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.

3.

Gestion des connaissances nucléaires

La Conférence générale,

- a) Reconnaissant que la préservation et le renforcement des connaissances nucléaires et l'existence d'un personnel qualifié sont essentiels à tous les aspects de l'activité humaine afférents à la poursuite et à la propagation de l'utilisation sûre de toutes les technologies nucléaires à des fins pacifiques,
- b) Rappelant ses résolutions précédentes sur les connaissances nucléaires,
- c) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à préserver et renforcer les connaissances nucléaires et en favorisant la collaboration internationale à cet égard,
- d) Consciente des préoccupations que continuent de susciter une pénurie de personnel formé dans le domaine nucléaire et l'éventualité d'une érosion de la base de connaissances nucléaires,
- e) Reconnaissant que la gestion des connaissances nucléaires nécessite une formation théorique et pratique pour la planification des remplacements et la préservation ou le renforcement des connaissances existantes dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires,

- f) Reconnaissant qu'il importe d'utiliser les technologies les plus récentes en matière de gestion des connaissances pour promouvoir les innovations et la collaboration intellectuelle entre les États Membres, pour repérer et encourager les talents, et pour fournir des connaissances de base sur les principes de sûreté des technologies nucléaires,
- g) Reconnaissant le rôle utile que jouent la coordination et la coopération internationales, qu'il s'agisse de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience et de mettre en œuvre des mesures devant aider à résoudre des problèmes communs, ou de tirer profit des occasions qui s'offrent en matière de formation théorique et pratique et de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires,
- h) Insistant sur l'importance croissante du rôle joué par l'Agence pour ce qui est de communiquer des informations sur l'utilisation sûre et efficace de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, y compris à l'intention du public, et de recenser les bonnes pratiques en la matière,
- i) Notant le succès des sessions de l'École de gestion de l'énergie nucléaire (NEMS) tenues au Centre international de physique théorique (CPIT) à Trieste (Italie) en 2010 et 2011, à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) en 2012 et à Tokai Mura (Japon) en 2012, la décision prise par l'Institut de l'énergie d'origine nucléaire (NPI) à l'Université A&M du Texas d'accueillir la NEMS en 2013 et le vif intérêt manifesté par d'autres États Membres d'accueillir cet événement dans les années à venir,
- j) Notant aussi la mise en place réussie d'une plate-forme internet d'enseignement à distance aux Émirats arabes unis, en République de Corée, au Ghana et en Argentine pour appuyer les efforts régionaux visant à introduire des technologies modernes de l'information et de la communication à des fins de formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire, et
- k) Notant en outre le succès de l'« Internet Reactor Laboratory », projet de coopération technique de l'Agence dans le cadre duquel des étudiants en Jordanie ont utilisé un réacteur de recherche situé aux États-Unis pour mener des expériences en réacteur par le biais d'une connexion à distance par le web,
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts interdépartementaux importants visant à s'occuper des questions de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires en réponse aux résolutions pertinentes de la Conférence générale, et comme indiqué dans le document GC(56)/7 ;
 2. Félicite le Secrétariat pour la formulation et l'application de méthodologies et de recommandations détaillées pour la gestion des connaissances nucléaires, avec notamment des visites d'assistance et des séminaires concernant la gestion des connaissances dans les États Membres ;
 3. Encourage le Directeur général et le Secrétariat à continuer de renforcer leurs efforts actuels et prévus dans ce domaine, dans le cadre d'une approche globale et interdépartementale, tout en consultant et en associant les États Membres et d'autres organisations internationales compétentes, et à continuer de faire mieux connaître les efforts de gestion des connaissances nucléaires, et en particulier ;
 - i. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres, à leur demande, à garantir la durabilité de la formation théorique et pratique dans tous les secteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dont sa réglementation, en profitant notamment des activités des réseaux régionaux en Asie (ANENT), en Amérique latine (LANENT) et en Afrique (AFRA-NEST),

- ii. Note en particulier les besoins des pays en développement ou de ceux qui envisagent de lancer ou lancent un programme électronucléaire à cet égard, encourage les États Membres qui sont à même de le faire à participer aux réseaux et à les renforcer, et souligne l'importance du programme de coopération technique dans ce contexte,
 - iii. Prie le Secrétariat de poursuivre, dans le cadre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire et en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion de recommandations et de méthodologies pour la planification, la conception et la mise en œuvre de programmes de gestion des connaissances nucléaires, notamment de programmes destinés à maintenir les connaissances et à poursuivre la formation théorique et pratique en vue de promouvoir une solide culture de sûreté nucléaire,
 - iv. Prie le Secrétariat de continuer à mettre à la disposition des États Membres les sources d'informations et de connaissances nucléaires et les meilleures pratiques en rapport avec l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris son exploitation et sa réglementation, dans le cadre de l'École de gestion de l'énergie nucléaire, de l'Université nucléaire mondiale et d'autres établissements compétents,
 - v. Prie le Secrétariat de poursuivre la mise au point et l'utilisation de techniques et de méthodes d'enseignement à distance en vue de diffuser plus largement les connaissances nucléaires de manière moderne, efficace et efficiente, et
 - vi. Encourage le Secrétariat à promouvoir l'utilisation des technologies les plus récentes en matière de gestion des connaissances et à aider les États Membres intéressés à développer encore ces technologies ;
4. Engage le Secrétariat, en particulier, à continuer de s'attacher aux activités visant à aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins en ressources humaines et à trouver des moyens d'y répondre, notamment en encourageant la mise au point de nouveaux outils et en multipliant les possibilités d'acquérir une expérience pratique dans le cadre de programmes de bourses ;
5. Invite le Secrétariat, en coordination avec les États Membres, le cas échéant, à poursuivre ses efforts visant à diffuser auprès du public des informations scientifiques, techniques et réglementaires sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, d'une façon transparente et objective ;
6. Prie le Directeur général de tenir compte du vif intérêt que les États Membres continuent de porter à l'ensemble des questions ayant trait à la gestion des connaissances nucléaires lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de l'Agence ; et
7. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa cinquante-huitième session (2014) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.